

SITE DE LA POSTE !



Agir

Solidairement pour le

Quartier

Popincourt

Lettre ouverte aux candidat(e)s à la Mairie

Les Permis de Construire et Permis de Démolir pour le « **Garage de la Poste** » situé entre les rues Bréguet et Chemin Vert ont été accordés le 12 novembre 2007 par la Ville de Paris.

L'ASQP les a analysés de près et observe que **le projet de la SCI Paris-Bréguet est à l'opposé de ce que les riverains souhaitent :**

- Près de 300 PLACES DE PARKING créées dans un quartier pourtant déjà saturé par la circulation automobile,
- Des GARANTIES PLUS QU'INCERTAINES sur l'utilisation des locaux laissés « en blanc » dans un quartier envahi par la mono-activité textile de gros,
- Un BALCON DE 38 M² (!) ouvert au public alors que la terrasse existante de près de 5.000 m² pourrait être transformée en espace vert, dans ce quartier, un des plus denses de Paris,
- Un centre de tri postal en ZONE INONDABLE, SANS ECLAIRAGE NATUREL,
- AUCUNE CONCERTATION sur le devenir de l'impasse Marcès.

Alors que l'ASQP demandait, dès les premières réunions, **la mise à l'étude d'un véritable projet de quartier** sur ce terrain de près d'un hectare, ainsi que sur celui du centre de tri :

- Projet capable de contenir sérieusement l'expansion de la **mono-activité** ;
- Projet basé sur les **transports en commun**, et non sur la desserte automobile ;
- Projet intégrant un **jardin public** de vraie grandeur sur le toit de Paris (2 500/3 500m² de vert), éloigné de la pollution de la voirie ;
- Projet assurant la **mixité**, incluant notamment des **logements** et des **équipements** collectifs, si nécessaires au quartier ;
- Projet exemplaire en matière de développement durable.

C'est pour ces raisons, depuis toujours affichées par l'ASQP, et jamais prises en compte lors des réunions publiques dites « de concertation », que **l'Association de sauvegarde du quartier a exercé son droit de recours auprès du Tribunal Administratif**. En outre,

- Un certain nombre de dispositions réglementaires semblent ne pas avoir été respectées ;
- Des irrégularités administratives apparaissent ;
- De telles lacunes ne manquent pas de nous étonner.

En cas d'annulation des permis, nous espérons que les élus de Paris mettront en œuvre un projet plus proche des attentes du quartier, en suivant **la seule méthode valable pour l'aménagement d'un site de cette ampleur** : étude de définition et pré-programmation globales, concours d'architecture, consultation des projets, sur la base de maquettes et de documents substantiels fournis au public et aux associations.

Janvier 2008